



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Préconisations de l'inspection de l'enseignement agricole relatives à l'épreuve E 4.1 des spécialités du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa) délivrées par le ministère en charge de l'agriculture.

1. Cadre réglementaire

- Arrêté du 15 avril 2020 relatif à l'adaptation des modalités de constitution des notes prises en compte en vue de l'obtention de certains diplômes délivrés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de certaines séries et spécialités du baccalauréat délivrées par le ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation pour la session d'examen 2020 ;
- Note de service DGER/SDPFE/2020-243 du 15/04/2020 Adaptation de l'organisation de la session d'examens 2020 dans le cadre de la crise sanitaire liée au Coronavirus, COVID-19 :

La note de CC de l'épreuve E4.1 est constituée par les évaluations en formation réalisées sur le cycle (avant la période de confinement de l'établissement dans lequel est scolarisé le candidat) en lien avec la préparation de la ou des capacité(s) visée(s) par l'épreuve E4.1. La note de CC prend en compte les fiches support réalisées en vue de l'épreuve terminale orale réglementairement prévue pour les sessions d'examen se déroulant dans des circonstances normales. Des préconisations seront délivrées par l'inspection de l'enseignement agricole

2. Les règles de fonctionnement de l'évaluation de l'épreuve E4.1 pour la session de juin 2020

2.1 Conditions de l'épreuve prenant appui sur le vécu en entreprise

Transmission du support écrit à l'établissement :

Le jeu de fiches conforme aux attentes de l'épreuve E4.1 devra être transmis à l'établissement en fonction des consignes du chef d'établissement et du processus de déconfinement. Les fiches devront être disponibles pour que les évaluateurs puissent organiser l'évaluation.

Pour ce faire les candidats pourront utiliser :

Le dépôt contre émargement du dossier écrit au format papier si présence dans l'établissement suite au processus de déconfinement à compter du 11 / 05 / 2020.

Le dépôt dans l'ENT du format numérique (format pdf, ou autres), espace dédié créé à cette fin par l'établissement ou envoi par mail à l'adresse administrative de l'établissement avec copie aux professeurs concernés

L'envoi postal avec récépissé du dossier écrit au format papier (1 exemplaire) en cas d'impossibilité d'envoi du document par voie numérique.

Ce dossier devra compter le nombre de fiches réglementaire prévu pour l'épreuve ponctuelle terminale qui ne peut être organisée soit :



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

4 pour les options Métiers de l'Agriculture (MA), ¹Agriculture des Régions Chaudes (ARC) Jardinier paysagiste (JP), LAD cavalier d'entraînement, Palefrenier Soigneur (PS), Travaux Forestiers (TF) 6 pour l'option SAPVER

Conformément à la note de service DGER/SDPFE/2018-168 du 07 / 03 / 2018 chaque fiche doit être validée par le chef d'établissement qui atteste par sa signature et par l'apposition du tampon de l'établissement de la conformité des fiches. Dans le cas où un visa, signature ou tampon serait absent, du fait de la crise sanitaire actuelle, on ne pourra pas opposer l'obtention du diplôme.

L'option **opérateur en industries agroalimentaires**, évaluée uniquement en UC n'est pas concernée par la note
L'évaluation de l'épreuve E4.1 de l'option **Maréchal ferrant**, pratique, relève de dispositifs spécifiques.

2.2 Elaboration de la note de contrôle continu :

Pour les CAPa le dispositif d'élaboration de la note de contrôle continu pour l'épreuve E 4.1 tel que préconisé par la note de service prend en compte :

- Les notes des évaluations mises en œuvre dans les disciplines des modules liés à l'épreuve E4.1 (moyennes trimestrielles ou semestrielles figurant sur les bulletins scolaires).
- La note reposant sur l'évaluation du support écrit (fiches) prévu dans le cadre de l'épreuve ponctuelle terminale

	Moyenne des notes des disciplines concernées par l'E4.1	Évaluation du support écrit
Note du contrôle continu	70 %	30%

¹ Pour tenir compte des conditions particulières l'évaluation devra porter sur à minima 3 fiches pour ces options et 4 en SAPVER.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

2.3 Calcul de la note de contrôle continu (CC).

- Moyenne des notes des évaluations formatives des disciplines concernées par l'E4.1.

Les notes prises en compte sont les notes des disciplines concernées par l'E4.1 pour chacune des options.

Option	Module concerné
Métiers de l'agriculture	MP 3
Agriculture des régions chaudes	MP 3
LAD cavalier d'entraînement	MP 3
Palefrenier soigneur	MP 4
Jardinier paysagiste	MP 4
Travaux forestiers	MP4
SAPVER	MP2
Maréchal ferrant	MP4

Les notes de suivi de stage peuvent être incorporées si elles sont prévues dans les bulletins.

- Evaluation du support écrit

Dans les conditions spécifiques à cette année, les évaluateurs évalueront chacun des critères au travers de l'ensemble des fiches. Les apprenants ne pouvant pas valoriser leurs écrits par la prestation orale, il convient de les évaluer avec bienveillance, en recherchant pour chacun des critères si le candidat les a atteints dans l'une ou l'autre des situations présentées. Il ne s'agit pas d'évaluer chacune des fiches une par une au regard de chacun des critères mais de porter une appréciation globale.

- Pour assurer une qualité d'évaluation les fiches seront corrigées par un binôme d'enseignants concourant à la formation.

L'un des évaluateurs est obligatoirement un enseignant de la discipline en charge d'évaluer les fiches dans le cadre de l'épreuve ponctuelle terminale dans la procédure normale.

Ex : en Palefrenier soigneur l'un des deux évaluateurs doit obligatoirement être un enseignant d'hippologie.

En SAPVER ce sont les enseignants d'ESF et de SESG / GC qui évaluent obligatoirement les fiches.

NB : dans les conditions spécifiques à cette année la présence d'un professionnel ne pouvant être assurée selon le déroulement des opérations de déconfinement, par souci d'équité entre les candidats, elle est écartée.

- Les critères d'évaluation des fiches restent les mêmes



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les critères formulés dans les grilles de chacune des options correspondent aux capacités à évaluer qui relèvent de la réalisation d'activité ou de mise en œuvre d'un mode de communication (SAPVER). Il ne s'agit donc pas de revenir à une évaluation de la forme des documents présentés, mais de se servir des informations contenues dans le support pour apprécier en quoi le candidat répond aux différents critères.

Pour tenir compte de la situation particulière de cette année les grilles annexées ont été adaptées en :

- faisant abstraction pour chacun des critères des indicateurs usuellement évalués à partir de l'oral ;
- Minorant le poids du dernier critère qui est lui aussi plus spécifiquement évalué à l'oral.

L'évaluation de ces supports écrits sera facilitée par le fait que les apprenants auront tous reçu les mêmes consignes pour leur rédaction.

L'évaluation est conduite avec bienveillance pour tenir compte de l'absence de questionnement oral qui aurait permis au candidat de préciser les éléments produits à l'écrit.

- **Cas de l'option Maréchal ferrant**

Compte tenu du caractère particulier de l'évaluation de cette épreuve il est proposé de substituer à la note de l'épreuve terminale de ferrure (capacité CP4.1) une note moyenne issue des évaluations bulletins portées sur l'ensemble du cycle de formation (2 ou 3 ans) relatives au module MP4.

- **Cas du CAP opérateur des industries agro-alimentaires**

Évalué uniquement en UC.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Jardinier Paysagiste »

Grille d'évaluation pour l'épreuve ponctuelle terminale E4.1 pour les candidats en CCF

CP 4.1 : Entretenir la végétation							
Critères	Indicateurs	Evaluation				Notes	Observations
		- -	-	+	++		
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	- précision de la description de la situation - pertinence du choix des outils et du matériel					/4	
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique d'entretien	- explication des modalités des différentes tâches de l'intervention - pertinence et chronologie de l'opération - prise en compte de la sécurité					/12	
Qualité de l'appropriation de l'opération réalisée et de la réactivité en situation	- capacité et aptitude à rendre compte d'une opération technique - qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel					/4	
Note finale E4.1 sur 20 en points entiers /20							



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Métiers de l'agriculture »

Grille d'évaluation pour l'épreuve ponctuelle terminale E4.1 pour les candidats en CCF

CP 4.1 *							
Critères	Indicateurs	Evaluation				Notes	Observations
		--	-	+	++		
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	- précision de la description de la situation - pertinence du choix des outils et du matériel					/4	
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique	- explication des modalités des différentes tâches de l'intervention - pertinence et chronologie de l'opération - prise en compte de la sécurité					/12	
Qualité de l'appropriation de l'opération réalisée et de la réactivité en situation	- capacité et aptitude à rendre compte d'une opération technique - qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel					/4	
Note finale E4.1 sur 20 en points entiers /20							

*** La grille nationale est utilisée pour évaluer la capacité professionnelle CP4.1 pour toutes les configurations du MP3. Le libellé de la capacité doit être renseigné par l'examineur.**



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Agricultures des régions chaudes »

Grille d'évaluation pour l'épreuve ponctuelle terminale E4.1 pour les candidats en CCF

CP 4.1 : *							
Critères	Indicateurs	Evaluation				Notes	Observations
		--	-	+	++		
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	- précision de la description de la situation - pertinence du choix des outils et du matériel					/4	
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique	- explication des modalités des différentes tâches de l'intervention - pertinence et chronologie de l'opération - prise en compte de la sécurité					/12	
Qualité de l'appropriation et de la réactivité	- capacité et aptitude à rendre compte d'une opération technique - qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel					/4	
Note finale E4.1 sur 20 en points entiers /20							

*** La grille nationale est utilisée pour évaluer la capacité professionnelle CP4.1 pour toutes les configurations du MP3. Le libellé de la capacité doit être renseigné par l'examineur.**



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Services aux personnes et vente en espace rural »

Grille d'évaluation pour l'épreuve ponctuelle terminale E4.1 pour les candidats en CCF

CP 4.1 : Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne								
Critères	Indicateurs	Evaluation				Notes	Observations	
		- -	-	+	+ +			
Repérage des besoins dans une situation spécifique	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des caractéristiques des interlocuteurs - Reformulation de la demande si besoin - Prise en compte des informations disponibles 					/5		
Mise en place des techniques de communication adaptées à la situation donnée	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des éléments du contexte qui conditionnent la communication - Sélection des informations recueillies - Choix d'un mode de communication adapté - Mise en œuvre des méthodes et des pratiques adaptées à la situation 					/12		
Mise en oeuvre de comportements professionnels adaptés au cadre particulier de la structure	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des limites de son champ de décision et d'action dans la structure et/ou au sein de l'équipe - Qualité de la transmission des informations 					/3		
Note finale E4.1 sur 20 en points entiers							/20	



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Travaux forestiers »

Grille d'évaluation pour l'épreuve ponctuelle terminale E4.1 pour les candidats en CCF

CP 4.1 : « Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers »							
Critères	Indicateurs	Evaluation				Notes	Observations
		--	-	+	++		
Qualité de la préparation des travaux adaptée à la situation du chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Repérage précis de la situation - Identification des prescriptions et des consignes demandées - Repérage des éléments de sécurité - Organisation de l'espace de travail - Mise en œuvre de la sécurisation - Préparation des outils, du matériel et des consommables 					/5	
Conformité de la mise en oeuvre des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de la chronologie des opérations - Réalisation de l'intervention en sécurité - Explication - Respect de la commande 					/12	
Qualité de la réactivité en situation d'imprévu dans le cadre du chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Repérage et identification de la situation - Aptitudes à rendre compte, exactitude et pertinence de l'information 					/3	
Note finale E4.1 sur 20 en points entiers /20							



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Palefrenier soigneur »

Grille d'évaluation pour l'épreuve ponctuelle terminale E4.1 pour les candidats en CCF

CP 4.1 : Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés							
Critères	Indicateurs	Evaluation				Notes	Observations
		- -	-	+	++		
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	- précision de la description de la situation - pertinence du choix au regard du contexte professionnel					/4	
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique	- explication des modalités des différentes tâches de l'intervention - pertinence et chronologie de l'opération - prise en compte de l'entretien du matériel - prise en compte de la sécurité					/12	
Qualité de l'appropriation et de la réactivité	- capacité et aptitude à rendre compte d'une opération technique - qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel					/4	
Note finale E4.1 sur 20 en points entiers /20							



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Lad-cavalier d'entraînement »

Grille d'évaluation pour l'épreuve ponctuelle terminale E4.1 pour les candidats en CCF

CP 4.1 : Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés							
Critères	Indicateurs	Evaluation				Notes	Observations
		- -	-	+	++		
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	- précision de la description de la situation - pertinence du choix au regard du contexte professionnel					/4	
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique	- explication des modalités des différentes tâches de l'intervention - pertinence et chronologie de l'opération - prise en compte de l'entretien du matériel - prise en compte de la sécurité					/12	
Qualité de l'appropriation de l'opération réalisée et de la réactivité en situation	- capacité et aptitude à rendre compte d'une opération technique - qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel					/4	
Note finale E4.1 sur 20 en points entiers /20							